

L'arrêté du 06-08-2021 (JO du 08-08-2021) fixe les conditions d'admission en sections internationales.

OBJECTIF

Dispositif bilingue qui accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Il permet :

- aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie
- de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français
- de favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés

L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales prépare les élèves à présenter le Baccalauréat Français International (BFI).

PUBLIC CONCERNE

Les élèves de 3^e.

Pour une demande d'entrée en 1^{re} BFI, prendre contact avec l'établissement d'accueil.

CONDITIONS D'ACCES

- être issu d'une section internationale
- **ou** avoir effectué tout ou partie de la scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section sollicitée
- **ou** attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section demandée

Pour les élèves scolarisés à l'étranger :

- attester d'une connaissance suffisante en français et dans la langue de la section demandée

LISTE DES SECTIONS INTERNATIONALES

ETABLISSEMENT	VILLE	SECTION INTERNATIONALE
Lycée François 1 ^{er}	Fontainebleau (77)	Britannique / Allemande (sections payantes)
Lycée François Couperin	Fontainebleau (77)	Portugaise
Lycée Évariste Galois	Noisy-le-Grand (93)	Britannique
Lycée International de l'Est Parisien (présence d'un internat)	Noisy-le-Grand (93)	Américaine / Arabe / Brésilienne / Chinoise Portugaise
Lycée Édouard Branly	Nogent-sur-Marne (94)	Britannique
Nouveau Lycée de Vincennes	Vincennes (94)	Britannique

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Constitution et transmission du dossier de candidature : candidature unique pour les sections américaines et britanniques et candidature unique pour les sections arabes/brésiliennes/chinoises et portugaises

- Compléter le dossier en y **joignant obligatoirement** les documents demandés.
- Envoyer le dossier complet à l'établissement sollicité.



Les dossiers transmis hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.

À réception des résultats de la commission d'admission

- Retourner le coupon-réponse dûment complété à l'établissement d'accueil, pour les élèves admis
- Confirmer leur choix dans le cadre du Service en Ligne Affectation pour les élèves déclarés admis ou inscrits en liste complémentaire.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Communication et constitution des dossiers de candidature

- Informer les représentants légaux sur la procédure d'admission spécifique en 2^{de} section internationale.
- Compléter le dossier avec les avis du professeur principal et de langue vivante.
- Saisir **obligatoirement**, entre le **16 décembre et 31 janvier**, la candidature dans l'application **Cibel**, accessible via le portail Arena, avec report impératif du numéro généré sur le dossier.
- Remettre le dossier complet aux familles qui doivent assurer l'envoi à l'établissement d'accueil souhaité.

Résultats de la commission d'admissibilité dans Cibel

- Consulter les avis de la commission d'admissibilité.

Du 5 décembre au 3 février
(cachet de la poste faisant foi)

Dès le 20 mai

Du 5 décembre au 31 janvier

À partir du 8 avril

À partir
du 20 mai

Résultats d'admission dans Cibél

- Consulter les décisions de la commission d'admission ;
- Télécharger le courrier-réponse pour envoi aux représentants légaux des élèves concernés.

À partir
du 28 mai

Vérification dans Affelnet-Lycée de la cohérence des vœux et des résultats d'admission

- Élèves admis : **formulation du vœu** (seule la saisie en rang 1 permet de sécuriser l'admission)
- Élèves inscrits en liste complémentaire : **formulation du vœu** suivi des vœux de 2^{de} GT dans les lycées de secteur.
- Élèves non admis : vœux de 2^{de} GT dans les lycées de secteur.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Dès
réception
des
dossiers



Saisie des dossiers dans Cibél

- Pour les candidatures hors académie, saisie **obligatoire** dans l'application.

A partir
du 10
février

- Télécharger le fichier « candidatures » via l'application Cibél ;
- Valider les candidats à partir des dossiers reçus.

Au plus
tard le
14 février

Convocations pour le test d'admissibilité

- Envoyer les convocations pour les élèves dont le dossier a été validé.

Mercredi
5 mars

Test d'admissibilité : passage de l'épreuve écrite de langue de section

- 9 h 30 : section allemande, arabe, brésilienne, chinoise ou portugaise ;
- 14 h 30 : section américaine ou britannique.

Au plus
tard le
1^{er} avril

Transmission à ce.saio-prebac@ac-creteil.fr (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus pour le test oral, en vue de la **commission académique d'admissibilité du 3 avril**.

Dès le
8 avril

Convocations pour le test d'admission

- Envoi des convocations pour les élèves concernés et des courriers de refus pour ceux non retenus.

Du 28
avril
au 7 mai

Test d'admission : passage de l'épreuve orale.

Au plus
tard le
12 mai

Transmission à ce.saio-prebac@ac-creteil.fr (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus suite au test oral, en vue de la **commission académique d'admission du 15 mai**.

PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DRAIO SITE CRETEIL

Jeudi
3 avril

Commission académique d'admissibilité

- Valider la liste des élèves admissibles au vu du résultat du test écrit et de l'examen du dossier, en fonction des critères :
 - **pédagogiques** : maîtrise des apprentissages fondamentaux, résultats dans les langues vivantes, motivation, capacité d'investissement dans le travail, avis pédagogiques de l'établissement d'origine ;
 - **géographiques** : répartition des élèves selon les départements et les établissements d'origine en fonction du nombre des candidatures ;
 - **sociaux** : respect mixité sociale, équilibre garçons-filles, élèves boursiers et/ou sollicitant une place en internat, fratries.

Jeudi
15 mai

Commission académique d'admission

- Valider la liste des élèves admis dans les sections internationales de l'académie.

À partir
du 19 mai

Envoi aux DSDEN des listes arrêtées à l'issue de la commission académique d'admission

Au plus
tard le
13 juin
(18h)

Décisions dans Affelnet-Lycée

- **Saisie de la décision finale** via le module « travail en commission » (pris, refusé...) pour chaque élève formulant un vœu de 2^{de} internationale.

RESULTAT

La notification d'affectation est transmise aux représentants légaux par les établissements d'accueil à l'issue du résultat du tour principal d'Affelnet-Lycée.